

30 jan 2015 -12:37

Appartient à Conseil des ministres du 30 janvier 2015

Traité entre la Belgique et les Pays-Bas sur l'échange de données en vue de l'identification de personnes soupçonnées d'infractions routières

Le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment au traité* entre la Belgique et les Pays-Bas sur l'échange transfrontalier de données en vue de l'identification de personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions dans le cadre de l'usage de la route.

L'accord en question établit la base légale permettant l'échange transfrontalier de données à caractère personnel et de l'immatriculation entre la Belgique et les Pays-Bas, dans le cadre de la répression des infractions aux règles de la circulation. Ceci signifie concrètement que l'échange de données concernera uniquement des véhicules immatriculés dans l'un des deux pays, avec lesquels une infraction a été commise dans l'autre pays.

Cet échange de données facilitera la répression desdites infractions par le pays concerné du fait que le transfert des données relatives aux titulaires d'un certificat d'immatriculation de véhicule se fera électroniquement et ne nécessitera plus d'autres traitements manuels.

* fait à Bruxelles le 25 avril 2013

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>